



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTEUIL-LE-ROI

25 Grande Rue - 78770

Téléphone : 01.34.87.43.15 - Télécopie : 01.34.87.58.08

Email : mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr

Département
des
Yvelines

Arrondissement
de
Rambouillet

Canton
d'Aubergenville

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA CANTINE

Nom et Prénom de l'enfant

Date de naissance

Nom et Prénom du père

Adresse

Téléphone

Adresse e-mail

Nom et adresse de l'employeur

Nom et Prénom de la mère

Adresse

Téléphone

Adresse e-mail

Nom et adresse de l'employeur

Année scolaire

Classe

Date prévisionnelle de rentrée

Avis du Maire

Signature du ou des Parent (s)



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTEUIL-LE-ROI

25 Grande Rue - 78770

Département
des
Yvelines

Arrondissement
de
Rambouillet

Canton
d'Aubergenville

Téléphone : 01.34.87.43.15 - Télécopie : 01.34.87.58.08

Email : mairie.auteuil-le-roi@ mairie-auteuil-le-roi.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CANTINE

Nom et Prénom de l'enfant

Nom et Prénom du père

Adresse

.....

N° téléphone bureau

N° téléphone portable

N° téléphone domicile

Nom et Prénom de la mère

Adresse

.....

N° téléphone bureau

N° téléphone portable

N° téléphone domicile

❖ **Votre enfant a-t-il un protocole sur les allergies ?**



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTEUIL-LE-ROI

25 Grande Rue - 78770

Département
des
Yvelines

Arrondissement
de
Rambouillet

Canton
d'Aubergenville

Téléphone : 01.34.87.43.15 - Télécopie : 01.34.87.58.08

Email : mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr

INSCRIPTION CANTINE 2022-2023

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir formuler votre demande selon les indications ci-dessous.

PARENTS ou tuteur légal :

Nom Prénom.....

Adresse

Téléphone

Adresse mail

ENFANT 1 :

Nom

Prénom

Classe année 2022/2023

Cantine* : L - Ma - Mer - J - V

ENFANT 2 :

Nom

Prénom

Classe année 2022/2023

Cantine* : L - Ma - Mer - J - V

ENFANT 3 :

Nom

Prénom

Classe année 2022/2023

Cantine* : L - Ma - Mer - J - V

ENFANT 4 :

Nom

Prénom

Classe année 2022/2023

Cantine* : L - Ma - Mer - J - V

Pour communiquer avec la mairie, une seule et unique adresse mail :

cantine@mairie-auteuil-le-roi.fr

* entourer la ou les mentions utiles

Lu et approuvé
Signature



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTEUIL-LE-ROI

25 Grande Rue - 78770

Département
des
Yvelines

Arrondissement
de
Rambouillet

Canton
d'Aubergenville

Téléphone : 01.34.87.43.15 - Télécopie : 01.34.87.58.08

Email : mairie.auteuil-le-roi@ mairie-auteuil-le-roi.fr

REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE

ANNÉE 2022/2023

Madame, Monsieur, parent(s) de l'enfant
..... en classe dereconnait avoir pris connaissance du
règlement intérieur de la restauration scolaire d'Auteuil-Le-Roi.

Madame, Monsieur..... opte pour le paiement par :

CHEQUE

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

La signature du règlement vaut pour son entière et pleine acceptation

Fait à :

le :

Le Parent (1)
Nom, prénom

(1) signature précédée de la mention « lu et approuvé »



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTEUIL-LE-ROI

25 Grande Rue - 78770

Département
des
Yvelines

Téléphone : 01.34.87.43.15 - Télécopie : 01.34.87.58.08

Email : mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr

Arrondissement
de
Rambouillet

Canton
d'Aubergenville

RÈGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Entre, Mr et/ou Mme

Adresse.....
.....

Et la Mairie d'Auteuil-le-Roi
Représentée par Madame Marie-Christine CHAVILLON, Maire

Il est convenu ce qui suit :

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les bénéficiaires de la restauration scolaire peuvent régler leur facture soit:

- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, remis en mairie aux dates et heures d'ouverture du public. Il n'y aura plus de permanence le samedi matin, une fois par mois
- Par prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement automatique.

2. ECHEANCE

Le prélèvement sera mensuel **à terme échu**.

3. MONTANT DU PRELEVEMENT

Le montant prélevé sera en fonction des repas réellement consommés suivant le barème de facturation du règlement interne de la restauration scolaire

4. CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence ou de banque postale doit se procurer un nouvel imprimé de demande d'autorisation de prélèvement auprès du service scolaire de la Mairie, le remplir et le retourner accompagné du nouveau Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Si l'envoi a lieu avant le 03 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant.

Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

5. CHANGEMENT D'ADRESSE

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le service de restauration scolaire de la Mairie

6. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante.

7. ÉCHÉANCES IMPAYÉES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas représenté et sera majoré d'une pénalité de 10 €.

L'échéance impayée est à régulariser auprès de la Trésorerie de Rambouillet, 13 bis rue Pasteur 78514 RAMBOUILLET.

8. FIN DE CONTRAT

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat de prélèvement informe le service de restauration scolaire de la Mairie par lettre simple avant le 03 de chaque mois.

9. RENSEIGNEMENTS – RÉCLAMATIONS – DIFFICULTÉS DE PAIEMENT RECOURS

Tout renseignement concernant le décompte de la facture et toute contestation amiable sont à adresser Madame le Maire, 25 Grande Rue 78770 Auteuil-Le-Roi

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement financier et du contrat de prélèvement automatique d'Auteuil-Le-Roi.

La signature du dit règlement vaut pour son entière et pleine acceptation

Fait à :

le :

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON

Le redevable (1)
Nom, prénom

(1)signature précédée de « lu et approuvé »

**FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT BANCAIRE OU DE
CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES**

Afin que votre demande soit prise en compte, il est impératif de:

1. Compléter l'intégralité des deux volets de ce formulaire, et de les signer.
2. Joindre en même temps un Relevé d'identité bancaire (RIB IBAN).
3. Adresser l'intégralité de ce document à l'adresse suivante:

Nom de l'organisme MAIRIE D'AUTEUIL LE ROI

N°25 , rue GRANDE RUE code postal 78770 ville AUTEUIL LE ROI

AUTORISATION DE PRELEVEMENT : exemplaire réservé au créancier

J'autorise l'établissement teneur de compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par LA MAIRIE D'AUTEUIL LE ROI (nom du créancier). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec LA MAIRIE D'AUTEUIL LE ROI (nom du créancier).

N° NATIONAL D'EMETEUR 605242

Titulaire du compte

Nom/ prénom

Adresse

Code postal ville

Désignation du compte à débiter :

Code banque Code guichet N° compte Clé RIB

Etablissement du teneur de compte à débiter

Banque

Adresse

Code postal Ville

Date + Signature obligatoire

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT : exemplaire réservé à votre banque

J'autorise l'établissement teneur de compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par LA MAIRIE D'AUTEUIL (nom du créancier). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec LA MAIRIE D'AUTEUIL (nom du créancier).

N° NATIONAL D'EMETEUR 605242 :

Titulaire du compte

Nom/ prénom

Adresse

Code postal ville

Désignation du compte à débiter :

Code banque Code guichet N° compte Clé RIB

Etablissement du teneur de compte à débiter

Banque

Adresse

Code postal Ville

Date + Signature obligatoire



Règlement intérieur de la cantine

Année 2022 - 2023

La cantine est un lieu d'échanges très prisé par les enfants. C'est également un moyen indispensable, pour les parents d'assurer le repas du midi de leurs enfants. De ce fait, il est opportun d'organiser ce service autour d'un règlement intérieur.

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 11 h 45 à 13 h 45

Mercredi : de 12 h à 13 h 30 (ouverture du portail de 13 h 20 à 13 h 30)

Le service de la cantine ne constitue pas une obligation légale pour les communes mais un service public facultatif que la commune d'Auteuil Le Roi a choisi de rendre aux familles.

En raison de la capacité d'accueil et pour des raisons de sécurité, l'inscription au service de restauration scolaire pourra être refusée si les effectifs sont complets.

Ne peuvent prétendre à l'inscription que ceux qui sont en règle avec la régie scolaire, c'est-à-dire, ceux dont les impayés sont acquittés au 1^{er} septembre de l'année scolaire.

Le règlement intérieur doit permettre à la famille (Parents et Enfants) ainsi qu'au personnel communal affecté à ce service de vivre ensemble dans le respect, la sécurité et la convivialité.

L'enfant doit être respectueux en parole et en acte de tout adulte en charge de son encadrement. Il devra être attentif aux consignes et remarques qui lui seront données. Le respect ne se limite pas envers l'adulte mais doit aussi être de rigueur entre les enfants.

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Apprendre à manger dans le calme
- Profiter de ce moment pour se détendre
- Découvrir la variété et les différences en goûtant à tous les plats
- Responsabiliser les enfants par rapport au service (partage...)

RÈGLES D'USAGE :

- Obéir aux consignes données par les encadrants
- Avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de ses camarades et du personnel
- Respecter les voisins de tables en mangeant proprement et en se tenant correctement
- Respecter la nourriture en partageant sans gaspillage
- Éviter tout comportement agressif et hostile avant, pendant et après le repas
- Se laver les mains avant et après le repas
- Rester assis durant tout le repas, sauf autorisation de se lever
- Ne pas se balancer sur les chaises
- Parler doucement
- Respecter les locaux et le matériel

LA DISCIPLINE :

Le temps de restauration doit rester un moment de détente et de convivialité. A cet effet, les enfants sont encadrés par des agents qualifiés. Les règles de vie étant identiques à celles exigées dans le cadre de l'école, les enfants doivent continuer à s'y conformer. Il est indispensable que les parents rappellent **régulièrement** à leur enfants les règles de bonne conduite en collectivité et le respect mutuel (locaux, environnement, matériel) ainsi que les adultes.

AVERTISSEMENTS ET SANCTIONS :

Les types de comportements ci-dessous ne seront pas tolérés :

- Un comportement indiscipliné constant ou répété
- Une attitude agressive envers les autres enfants
- Un manque de respect envers le personnel de service ou de surveillance
- Des actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels

Le personnel de la cantine informera Mme Le Maire de tout manquement à la discipline. En cas de problème grave de comportement, les parents seront reçus par Mme Le Maire pour en discuter. En cas de récidive un avertissement avec AR sera adressé aux parents, notifiant une exclusion temporaire ou définitive. Ce règlement est à signer et à retourner à l'école.

PROCEDURE D'AVERTISSEMENTS ET DE SANCTIONS :

Un système de croix a donc été instauré sur toute la pause méridienne (avant, pendant et après le repas).

A titre d'exemple :

1. Je ne respecte pas le règlement : 1 CROIX (avertissement des parents par mail)
2. Je manque de respect aux adultes et/ou camarades : 2 CROIX (avertissement des parents par mail)
3. 3 CROIX = LES PARENTS SONT CONVOQUES A LA MAIRIE (par mail)
4. 4 CROIX = EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE NOTIFIEE PAR COURRIER AR selon la gravité des faits

A la fin de chaque période scolaire : remise à zéro du comptage des croix.

Si le personnel de cantine juge un comportement non adapté aux règles de vie, l'enfant se verra apposer une croix correspondant à ses faits et gestes. Si un comportement est jugé particulièrement grave, la Mairie se donne la possibilité de convoquer l'enfant et ses parents dans les plus brefs délais, et d'exclure l'enfant en cas de récidive, comme le stipule le règlement intérieur.

ENCADREMENT :

Plusieurs personnes sont en charge de la surveillance de la cantine, sous la responsabilité du Maire.

Pour tous vos échanges, une seule et unique adresse : cantine@mairie-auteuil-le-roi.fr

BLESSURE / ACCIDENT / ASSURANCE :

En cas d'urgence évidente ou supposée, le personnel surveillant fera appel aux pompiers pour transporter l'enfant malade ou blessé. La famille en sera avisée par les moyens les plus rapides. L'accidenté ou le malade alors confié à l'équipe de secours, n'est plus sous la responsabilité de l'intervenant. Dans les autres cas, la famille sera invitée à venir chercher l'enfant malade ou blessé.

ABSENCE - ARRET DEFINITIF :

Absence pour maladie : sur présentation d'un certificat médical, il sera procédé à l'annulation des repas avec une carence de 48 h à compter du premier jour d'absence notifié à l'adresse suivante :

cantine@mairie-auteuil-le-roi.fr

Absence de complaisance : Toute absence devra être signalée par mail à l'adresse cantine@mairie-auteuil-le-roi.fr au moins huit jours à l'avance par rapport au premier jour de la date d'absence. En dehors, des huit jours de carence, le repas ne pourra pas être décompté et restera à la charge des parents.

Les arrêts définitifs doivent être signalés, le 3^{ème} samedi du mois, avant la fin du mois précédent l'arrêt.

Tous mails d'annulation de repas envoyés à l'adresse de la mairie ou directement au personnel communal ne seront pas pris en compte.

PRESCRIPTION MEDICALE :

En aucun cas, il ne pourra être administré de médicament aux enfants, même sur ordonnance médicale. En effet, ni la municipalité, ni les personnes chargées de la surveillance des enfants ne sont habilitées par une autorité médicale à accepter de leur donner une quelconque prescription médicale. Il appartient donc aux parents de gérer la posologie du traitement médical éventuel de leur enfant.

Les parents dont les enfants sont concernés par un **P.A.I** doivent prendre un rendez-vous en mairie.

FACTURATION :

Tout repas commandé sera dû. Prix du repas :

- 4,70 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi permanents
- 5,50 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi occasionnels
- 4,90 € pour les enfants extérieurs permanents
- 5,70 € pour les enfants extérieurs occasionnels.
- 1,20 € pour les PAI

Modalités de règlement :

A chaque fin de mois, la facture mensuelle est éditée et transmise aux parents. Les parents qui ont opté pour le prélèvement automatique lors de l'inscription à la cantine de leur enfant n'ont aucune démarche à faire.

Les parents qui ont opté pour le paiement par chèque doivent se référer à **la date limite de paiement** inscrite sur leur facture. Passée cette date, si le paiement n'a pas été réceptionné en Mairie, **une pénalité de 10 €** sera appliquée pour tout retard.

Les personnes qui rencontreraient des difficultés financières ne doivent pas hésiter à contacter Madame le Maire afin de mettre en place un échéancier de paiement.



ATTESTATION

Règlement intérieur de la cantine

Année 2022 - 2023

Afin de nous garantir votre engagement dans le respect du règlement intérieur, veuillez nous retourner l'attestation de connaissance du règlement intérieur signée en boîte aux lettres à la Mairie ou par mail à l'adresse cantine@mairie-auteuil-le-roi.fr

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire d'Auteuil-le-Roi.

La signature du règlement vaut pour son entière et pleine acceptation

NOM DU PARENT : PRENOM :

Fait à, le

Signature Père	Signature Mère
----------------	----------------

Cochez les jours de présence prévus à la cantine :

NOM DE L'ENFANT N°1 : PRENOM : CLASSE :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

NOM DE L'ENFANT N°2 : PRENOM : CLASSE :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

NOM DE L'ENFANT N°3 : PRENOM : CLASSE :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Signature Enfant n°1	Signature Enfant n°2	Signature Enfant n°3
----------------------	----------------------	----------------------